



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

14 avril 2026

Le Conseil des gouverneurs de la BCE appelle à dynamiser le marché unique pour renforcer la compétitivité bancaire

- La zone euro doit davantage fonctionner comme une juridiction unique, les capitaux et la liquidité circulant librement au sein des groupes bancaires
- Des obstacles continuent de freiner l'intégration bancaire transfrontière et les économies d'échelle
- Les banques résilientes soutiennent la croissance et la compétitivité durables
- La simplification doit réduire la complexité injustifiée et non affaiblir la résilience
- Les propositions de simplification du Conseil des gouverneurs en 2025 font partie intégrante de la réponse apportée aujourd'hui

La Banque centrale européenne (BCE) a publié aujourd'hui des propositions visant à renforcer la capacité des banques et des infrastructures financières dans lesquelles elles opèrent à soutenir l'économie. Ces propositions sont approuvées par l'ensemble des banques centrales de la zone euro. Les propositions constituent la [réponse du Conseil des gouverneurs de la BCE à la consultation publique de la Commission européenne sur la compétitivité du secteur bancaire de l'UE](#).

Les [propositions du Conseil des gouverneurs visant à simplifier la réglementation bancaire de l'UE](#), publiées en décembre 2025, forment la base de cette réponse et en font partie intégrante. Ces propositions et celles publiées aujourd'hui doivent être lues ensemble.

La résilience des banques est une condition préalable à la croissance à long terme et à la compétitivité de la zone euro, en particulier dans l'environnement incertain actuel. La compétitivité résulte de l'harmonisation, de l'intégration et des économies d'échelle, et non de la déréglementation. La compétitivité est actuellement freinée par une complexité inutile et une fragmentation entre les pays.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : <https://www.ecb.europa.eu>

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE appelle à la relance du marché unique pour renforcer la compétitivité bancaire

Pour surmonter ces difficultés, la zone euro doit davantage fonctionner comme une juridiction unique en matière de réglementation financière. Afin de sortir de l'impasse actuelle à laquelle se heurte l'union bancaire, le Conseil des gouverneurs appelle à réaliser des progrès synchronisés sur les principales composantes, y compris en prenant des mesures concrètes en vue de créer un système européen d'assurance des dépôts (SEAD), selon un calendrier de mise en œuvre clair. Les capitaux et la liquidité devraient pouvoir circuler librement au sein d'un groupe bancaire transfrontière de la zone euro. Le Conseil des gouverneurs invite en outre instamment les autorités à favoriser des marchés de capitaux plus profonds en réalisant des progrès dans l'établissement de l'union pour l'épargne et l'investissement.

« Les banques centrales de la zone euro sont unies : l'étape cruciale pour renforcer la compétitivité de l'Europe est celle d'un véritable marché bancaire unique où les capitaux et la liquidité peuvent circuler au-delà des frontières et où tous les dépôts sont protégés de manière égale », a déclaré Luis de Guindos, vice-président de la BCE. « L'Eurosystème est fermement résolu à remédier à une complexité injustifiée au sein de l'UE ».

« Des marchés mieux intégrés et une concurrence transfrontière accrue peuvent permettre aux banques de mieux tirer profit des économies d'échelle et de diversifier leurs activités. Cela, conjugué à des garde-fous garantissant la stabilité financière, peut renforcer les modèles d'activité des banques et leur capacité de résistance », a déclaré Claudia Buch, présidente du conseil de surveillance prudentielle de la BCE.

La simplification de la réglementation doit permettre de remédier à une complexité injustifiée sans affaiblir la résilience. Les réformes mises en œuvre après la crise financière mondiale ont joué un rôle déterminant dans le rétablissement de la confiance dans les banques de la zone euro : elles ont renforcé la résilience des banques sans limiter leur capacité à financer l'économie. Des filets de sécurité tels que les planchers de fonds propres et le traitement prudentiel des prêts non performants contribuent à couvrir les risques de manière adéquate et devraient être maintenus.

Les exigences de fonds propres applicables aux banques de la zone euro sont globalement comparables à celles en vigueur dans d'autres juridictions et conformes aux normes internationales. Les banques de la zone euro ont été en mesure de maintenir leur activité de prêt, même durant les récentes périodes de fortes tensions. Aucun élément n'indique que les exigences de fonds propres aient entravé l'efficacité ou la capacité de prêt des banques.

Le Conseil des gouverneurs appelle à des modifications concrètes de la réglementation bancaire de l'UE, notamment :

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu

Le Conseil des gouverneurs de la BCE appelle à la relance du marché unique pour renforcer la compétitivité bancaire

- faire passer les règles bancaires du statut de directives à celui de règles directement applicables ;
- fusionner les cinq coussins macroprudentiels existants ¹ en deux ;
- accroître la proportionnalité pour les petites banques ;
- rationaliser les déclarations ;
- se charger d'adopter une vision holistique du niveau global des fonds propres.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Carlijn Straathof](#)

au : +49 172 7585 ou à [François Peyratout](#), au : +49 172 863 2119.

Notes

- En février 2026, la Commission européenne a [lancé une consultation publique ciblée](#) pour étayer son prochain rapport sur la compétitivité du secteur bancaire de l'UE. La réponse du Conseil des gouverneurs de la BCE publiée aujourd'hui s'appuie sur les [propositions du Conseil des gouverneurs visant à simplifier la réglementation bancaire de l'UE](#) publiées en décembre 2025.

¹ Les cinq coussins de fonds propres macroprudentiels sont les suivants : le coussin de conservation des fonds propres (*Capital Conservation Buffer*, CCoB), qui vise à améliorer la capacité générale d'absorption des pertes des banques ; le coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (EISm) et pour les autres établissements d'importance systémique (autres EIS), qui vise à remédier au risque que la défaillance d'établissements d'importance systémique peut poser pour l'économie et le système financier dans son ensemble ; le coussin de fonds propres contracyclique (*Countercyclical Capital Buffer*, CCyB), qui vise à renforcer la résilience aux risques systémiques cycliques ; et le coussin pour le risque systémique (*Systemic Risk Buffer*, SyRB).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.bankingsupervision.europa.eu